

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2878

présenté par

M. Sansu, M. Tjibaou et M. Maurel

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	40 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	40 000 000
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le budget de 40 M€ dont était doté le Fonds de développement de l'inclusion (FDI) et que le PLF 2026 a supprimé.

Destiné à développer et à soutenir les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le FDI peut être mobilisé pour différents types d'actions comme l'aide au démarrage d'une structure nouvelle, l'aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités, l'aide à l'appui - conseil ; l'aide à la professionnalisation, l'évaluation et l'expérimentation ou encore l'aide exceptionnelle à la consolidation financière

Ce fonds est indispensable au soutien des SIAE, dans la période d'incertitude budgétaire que nous connaissons. Les coupes budgétaires massives vont mettre en difficulté l'ensemble des SIAE et les plus fragiles risquent même de fermer définitivement. Pour limiter la casse sociale et économique, il est nécessaire de réintroduire un FDI qui pourra répondre aux difficultés conjoncturelles des structures.

L'action 03 du programme 102 est abondé de 40 millions d'euros en AE et en CP. Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 31 du programme 155. Nous appelons le gouvernement à lever le gage